Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 035-213500069-20260224-2026_019-DE

ARGENTRÉ DU-PLESSIS
République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune d'Argentré du Plessis

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 février 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	18	25

Vote
Mains levées Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 26/02/2026
Et
Publication ou notification du : 26/02/2026

L'an 2026, le 24 Février à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune d'Argentré du Plessis s'est réuni à la salle du conseil en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de BEVIERE Jean-Noël, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 18/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/02/2026.
Présents : M. BEVIERE Jean-Noël, Maire, Mmes : AUPIED Sandrine, BAYON Hélène, GEFFROY Maryline, GESLAND Françoise, HAMON Marie-Claire, ROBIN Laëtitia, VERE Martine, MM : BONNIOT Thomas (arrivé à 18h33), BROSSAULT Christophe, CADET PASCAL, CAILLEAU Claude, DESILLE Bertrand, FRIN Joël, GEFFRAULT Pierre, HAMELOT Christian (arrivé à 19h23 ayant donné procuration à M. DESILLE), LAMY Jean-Claude, LE GOUEFFLEC Christophe
Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : BESNOUIN Caroline à Mme GESLAND Françoise, BONAMY Marina à M. BROSSAULT Christophe, LE BIHAN Christine à M. FRIN Joël, RENOU Séverine à Mme BAYON Hélène, MM : FERRE Fabien à Mme ROBIN Laëtitia, GALANT Pierre à Mme AUPIED Sandrine, GASNIER David à M. GEFFRAULT Pierre
Absent(s) : Mmes : BOUVIER Laetitia, SOCKATH Monique

A été nommé(e) secrétaire : Mme ROBIN Laëtitia

2026-019 – ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ET SAISONNIER D'ACTIVITIES – CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR L'ANNEE 2026

Vu l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 relative au statut de la Fonction Publique Territoriale qui autorise le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non-permanents pour faire face notamment :

- à un accroissement temporaire d'activité (article 3-1°) ;
- à un accroissement saisonnier d'activité (article 3-2°) ;

Conformément à l'article 34 de la même loi, ces emplois doivent être créés par délibération du Conseil Municipal.

Les crédits correspondants à ces emplois sont inscrits au chapitre 012 du budget 2026. Ces emplois existaient déjà en 2025 et n'entrainent pas une hausse de la masse salariale par rapport à l'exercice précédent.

Il vous est proposé de créer les emplois non-permanents suivants :

Service	Cadre d'emplois	Grade	Nombre d'emplois
Administration Générale	Assistant de conservation	Assistant de conservation principal de 1ère classe	1
Pôle Enfance/Education /Jeunesse	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	1
Pôle Services techniques	Adjoint technique	Adjoint technique	1

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 035-213500069-20260224-2026_019-DE

Le conseil municipal,
après en avoir délibéré,
à la majorité des membres

- CREE les emplois non-permanents présentés ci-dessus ;

- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre et à signer tout acte afférent à ces emplois.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 25/02/2025
Le Maire
Jean-Noël BEVIERE

Le Secrétaire
Laëtitia ROBIN